



D.I.C.R.I.M.

**Document
d'Information
Communal sur les
Risques
Majeurs**

**DOCUMENT À
CONSERVER**

Le mot du Maire

La sécurité des habitants de Saint-Jean reste le souci majeur de l'équipe municipale et c'est dans cet esprit que nous avons mené à son terme le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis en chantier par le conseil précédent.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce document qui vous est remis, le D.I.C.R.I.M (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs) revêt une importance capitale puisqu'il décrit l'ensemble des risques majeurs identifiés sur notre commune tout en mentionnant la conduite à tenir en cas de sinistres afin d'avoir les bons réflexes.

**Ne jetez pas ce document, conservez-le à proximité,
il pourrait à tout moment vous être utile.**

Tous ensemble, nous nous devons de développer une véritable culture du risque permettant à chacun d'être le premier acteur de sa propre sécurité. Prévoir les risques reste le leitmotiv de la commission sécurité avec le ferme espoir de n'avoir jamais à mettre en pratique le Plan Communal de Sauvegarde qui est consultable à tout moment en mairie.

Pierre Recour

Sommaire

- P3..... Le DICRIM et les risques majeurs ?
- P4..... Les crues torrentielles
- P5..... Les mouvements de terrains
- P6 Les chutes de pierres et de blocs
- P7..... Les séismes
- P8-9 Les risques météorologiques
- P10..... Les transports de matières dangereuses
- P11..... Les moyens pour alerter la population
- P12 Secours - Les numéros utiles



Pourquoi conserver ce D.I.C.R.I.M. ?

Le **DICRIM** complète le **Plan Communal de Sauvegarde** (*établi et mis en œuvre par la commune en cas de catastrophe ou de sinistre important*) et s'inscrit dans cette démarche **d'information préventive** rendue obligatoire par l'article L125-2 du code de l'environnement.

Il a pour objectif de vous **informer sur les risques majeurs** identifiés concernant la commune de Saint-Jean-de-Sixt, et les **consignes de sécurité** à suivre en cas de survenue de l'un de ces événements.

Quels sont les risques majeurs pour notre commune ?

Six risques majeurs ont été retenus lors de l'établissement du **Plan de Prévention des Risques Naturels** et du **Plan Communal de Sauvegarde** :

Les risques naturels :

- Les inondations (crues torrentielles, ravinement et terrains hydromorphes)
- Les glissements de terrain
- Les chutes de pierres et de blocs
- Les séismes

Les risques liés à la météorologie : vague de froid, canicule, tempête

Les risques technologiques : accident de transport de matières dangereuses.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

C'est la possibilité qu'un **événement d'origine naturelle ou humaine**, puisse **menacer la population** et occasionner des **dommages importants**.

Le risque majeur est caractérisé par sa **faible fréquence** et son **énorme gravité**.

Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux :

- ✓ **L'aléa** correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables.
- ✓ **L'enjeu** représente l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par ce phénomène.



C LES INONDATIONS

Lorsque des **précipitations intenses** tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où **des crues brutales et violentes dans les torrents et les rivières**.

Le lit du cours d'eau est en général rapidement **colmaté par des barrages** que peuvent former le dépôt de sédiments et des bois morts. Lorsqu'ils viennent à céder, ils libèrent une vague, qui peut être **dévastatrice**. Les crues torrentielles, spécifiques aux territoires montagnards, s'accompagnent souvent d'un **transport important de matières solides** qui entraînent des phénomènes d'érosion de berges et d'engrèvement du lit.

La Commune de Saint-Jean-de-Sixt est également concernée par le phénomène de **ravinement**, c'est-à-dire des phénomènes de ruissellement qui se traduisent par une érosion des versants.

Enfin, on trouve aussi sur la commune des **terrains hydromorphes**, correspondant à des zones de marais et des zones imprégnées par des eaux d'infiltration ou de sources. Ces secteurs présentent des sols compressibles et inondables.



Historique

Tout le monde a encore en mémoire la crue catastrophique du Borne en juillet 1987 qui a ravagé un camping du Grand-Bornand faisant de nombreuses victimes.

LES BONS RÉFLEXES

A l'intérieur :



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



N'entreprenez pas d'évacuation, sauf si vous en recevez l'ordre ou vous y êtes forcés par la crue



N'utilisez pas les équipements électriques



Restez chez vous et évitez tout déplacement, installez-vous en hauteur (étage, ...)



Placez les produits toxiques en hauteurs



Informez-vous de la montée des eaux (sites météo-France et vigicrues) et **écoutez la radio 105.3 FM**

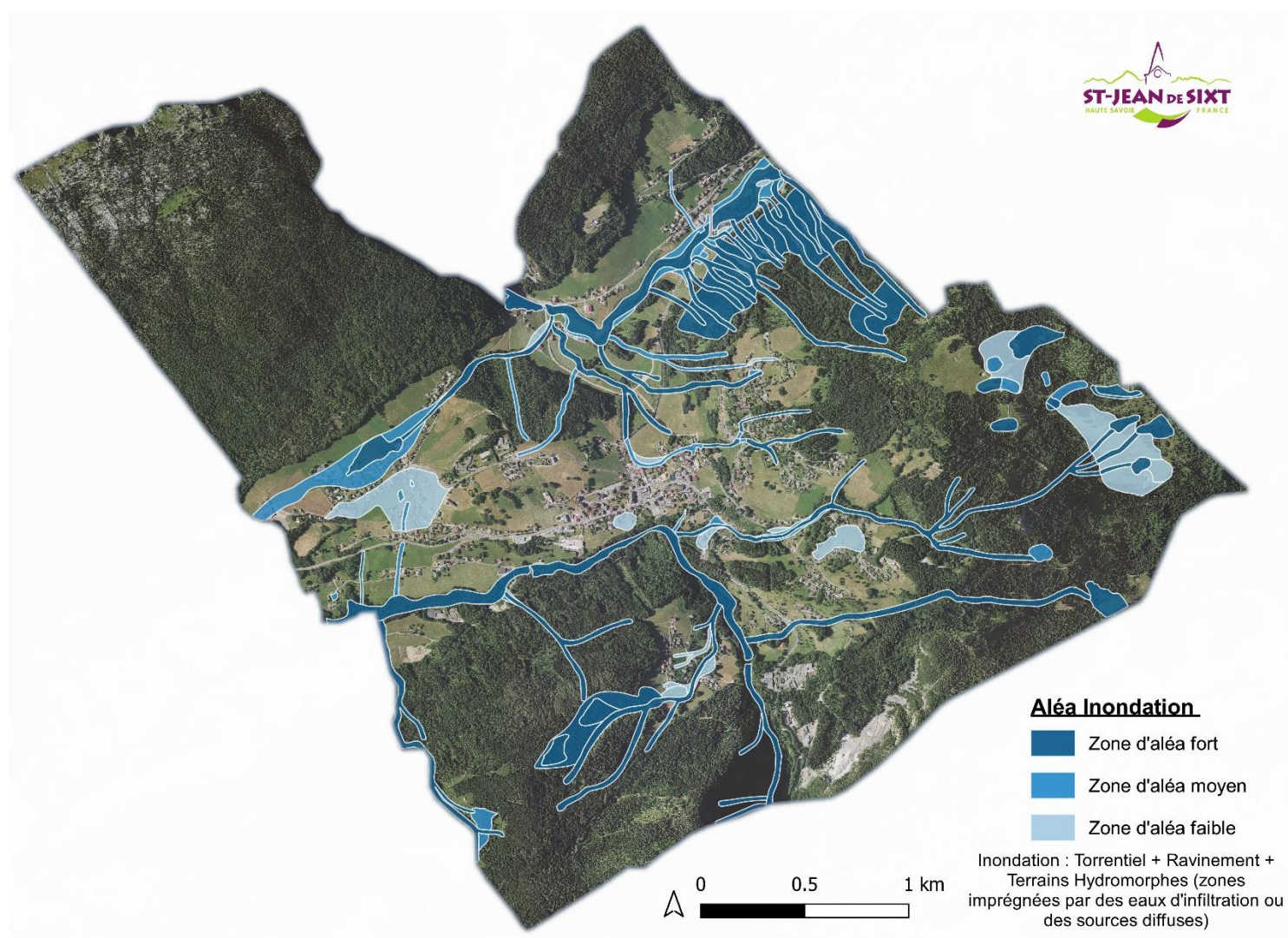


Ne vous engagez pas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou un parking souterrain

Quel risque pour notre commune ?

La commune est traversée par deux rivières (le Borne et le Nom) ainsi que par des petits torrents et ruisseaux dont les eaux peuvent grossir, déborder et charrier des boues et bois morts lors d'épisodes pluvieux intenses. Le ravinement concerne particulièrement le versant des Pochons.

L'aléa inondation sur la commune :



h LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un **déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol**. On distingue les **mouvements lents**, qui entraînent une déformation progressive des terrains (affaissements, glissements de terrain ...) et les **mouvements rapides**, qui se propagent de manière brutale et soudaine (effondrements, chutes de pierres et blocs, ...). Ces mouvements de terrain peuvent entraîner la **destruction de zones boisées ou d'habitations**, la **déstabilisation de versants** ou la **réorganisation de cours d'eau**.

→ LES GLISSEMENTS DE TERRAIN

Les glissements se produisent généralement **en situation de forte saturation en eau des sols**. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terre, qui se déplacent le long d'une pente.

Les **coulées de boue** constituent le type de glissement de terrain le plus liquide. Dans les régions montagneuses, elles sont souvent provoquées par des **pluies torrentielles**. Elles peuvent atteindre une vitesse de 90 km/h.



Historique

Des coulées de boue et glissements de terrain de faibles ampleurs provoquées principalement par des pluies orageuses ont été recensés sur notre commune, principalement sur le versant du Danay.

→ LES CHUTES DE PIERRES ET DE BLOCS

Les **éboulements** de masses rocheuses sont des phénomènes rapides, discontinus et brutaux résultant de l'action de la pesanteur, affectant des **éléments rocheux** rigides et fracturés.

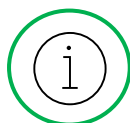
Ces chutes se produisent par basculement, rupture de pied, glissement banc sur banc, à partir de falaises, escarpements rocheux, formations meubles à blocs (moraines par exemple), blocs provisoirement immobilisés dans une pente. Ils peuvent rouler et rebondir, puis ils se stabilisent dans une zone dite d'épandage.



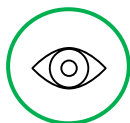
Historique

Si aucun éboulement important n'a été recensé récemment sur notre commune, quelques chutes de pierres de faibles calibres se sont produites (en particulier sur le secteur du Replein).

LES BONS RÉFLEXES



Renseignez-vous sur la nature du sol de votre habitation et l'existence d'un PPR sur votre commune



Observez et détectez les signes précurseurs (fissures murales, terrains fissurés ...)



Eloignez-vous des points dangereux



Informez-vous en écoutant les recommandations émises par les autorités et transmises à la radio



Evitez de téléphoner afin de laisser les lignes disponibles pour les secours

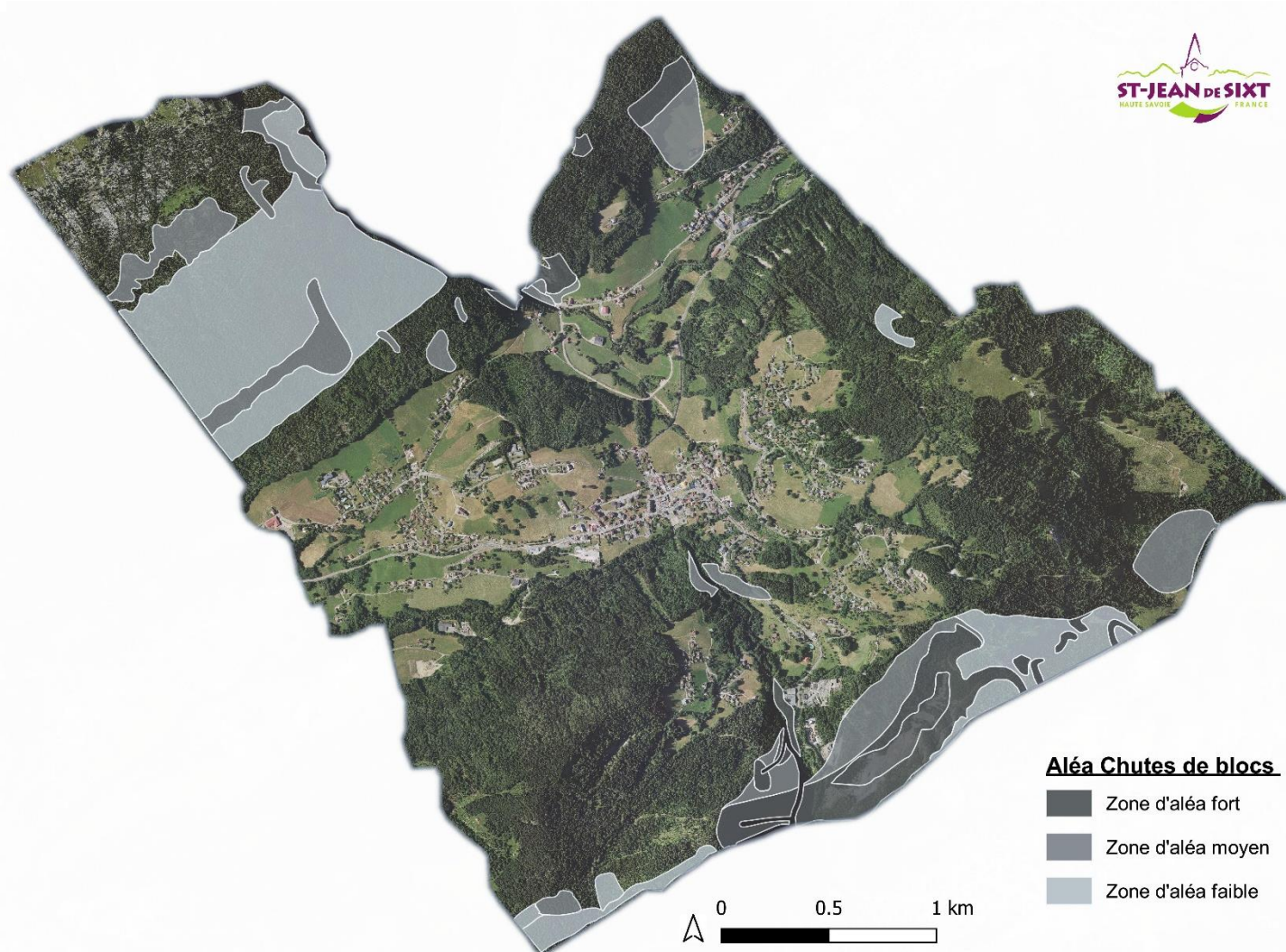


N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge

Quels risques pour notre commune ?

Certaines zones sont classées en risque de glissement de terrain par le Plan de Prévention des Risques Naturels. Celles-ci sont peu ou pas urbanisées. Les zones urbanisées sont concernées principalement par un aléa faible à moyen

La présence de zones rocheuses (Les Mésers, le Suet) est un facteur de risque d'éboulement avec chutes de pierres et de blocs sur les chaussées ou les habitations.



k LES SÉISMES

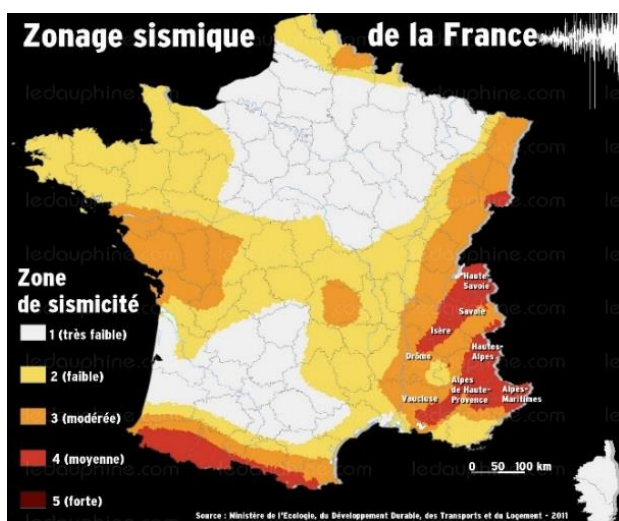
Un **séisme** ou **tremblement de terre** correspond à une **fracturation des roches** en profondeur le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne de la **libération soudaine d'une grande quantité d'énergie** et se traduit en surface par des **vibrations** plus ou moins importantes du sol.

Plus la **magnitude du séisme** est élevée plus celui-ci sera **puissant** et donc **destructeur**. Les vibrations du sol peuvent être le déclencheur de **mouvements de terrain** ou de **liquéfaction des sols**.

Quel risque pour notre commune ?

Il est modéré (zone de sismicité 4).

Il n'est toutefois pas exclu qu'un tremblement de terre plus important se produise.



Historique

Le séisme le plus récent ressenti fortement sur notre commune a eu lieu le 14 décembre 1994 : séisme de magnitude 4,5 (intensité VI) dont l'épicentre se situait à Entremont, et dans une moindre mesure, celui du 15 juillet 1996 : séisme de magnitude 4,9 (intensité VII-VIII) dont l'épicentre était à Epagny.

LES BONS RÉFLEXES

A l'intérieur :



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides



Éloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre



Si vous êtes au rez-de-chaussée et à proximité de la sortie, et **seulement dans ce cas, sortez du bâtiment et éloignez vous**

A l'extérieur :



Ne restez pas à proximité des fils électriques et de tout ce qui peut s'effondrer (pont, corniches, toitures, cheminées, ...)

En voiture :



Arrêtez-vous mais jamais à proximité de ce qui peut s'écrouler (pont, falaise, arbres, bâtiments...)

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

UNE VAGUE DE GRAND FROID

C'est un **épisode de temps froid** caractérisé par **sa persistance, son intensité** et son étendue géographique. L'épisode dure **au moins deux jours**. Les températures atteignent des valeurs nettement **inférieures aux normales saisonnières de la région** concernée. Il existe trois niveaux de vigilance « Grand-Froid », ils sont établis par Météo-France à partir des températures ressenties.

JAUNE

ORANGE

ROUGE

LES BONS RÉFLEXES



Évitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et adultes de plus de 65 ans



Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur



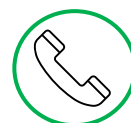
Ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid



Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.



Maintenez la température ambiante de votre domicile à une température d'environ 19 degrés



Si vous devez prendre la voiture, prenez une couverture et un téléphone



Habillez-vous chaudement notamment les pieds, les mains, le cou et la tête

UNE CANICULE

La canicule se définit comme un niveau de **très fortes chaleurs le jour et la nuit** pendant au moins **trois jours consécutifs**. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : **la chaleur et la durée**.

LES BONS RÉFLEXES



Buvez de l'eau régulièrement et restez au frais



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



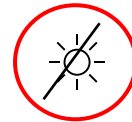
Mangez en quantité suffisante



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h – 17h). Portez un chapeau et des vêtements légers



Évitez l'alcool

r LES TEMPÊTES

On parle de **tempêtes** lorsque les **vents** dépassent **89 km/h**. Une tempête correspond à l'évolution d'une **perturbation atmosphérique** (ou dépression).

Cette dernière provoque **des vents violents**, de **fortes précipitations** et parfois **des orages**.

La tornade est un phénomène météorologique **soudain et bref**. C'est une tempête de petite dimension concentrant **en peu d'espace énormément d'énergie**. Elle détruit tout sur son passage.

Quels risques pour notre commune ?

Les tempêtes et tornades sont imprévisibles tant par leur ampleur que par les zones qu'elles touchent. Les tempêtes peuvent concerner le territoire de la commune, les tornades sont beaucoup moins fréquentes.



Historique

Si la tempête dévastatrice et meurtrière en France du 26 décembre 1999 n'a pas causé trop de dégâts sur notre commune, ce ne fut pas le cas des forêts et toitures de certaines communes avoisinantes (La Clusaz, Manigod, Les Clefs).

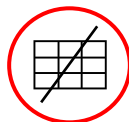
LES BONS RÉFLEXES



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



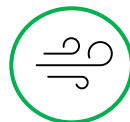
Éloignez-vous des bords de lacs et rivières, stoppez toute activité en plein air



N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement



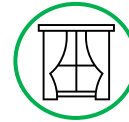
Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision



Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent



Informez-vous de la montée des eaux (sites Météo-France et Vigicrues) et **écoutez la radio 105.3 FM**



Fermez les portes et les volets, abritez-vous à l'intérieur, **ne montez pas sur les toitures**

W LES ACCIDENTS DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

Une matière dangereuse est une **substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement**, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle **peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive**.



Quels risques pour notre commune ?

Elle est traversée par deux routes départementales où circulent des camions transportant des matières dangereuses (fuel, gaz) pouvant provoquer, en cas d'accident, des incendies, explosions, pollutions de l'air et des sols, etc.

Les routes communales et privées présentent le même risque lors des livraisons aux habitants des hameaux.

LES BONS RÉFLEXES



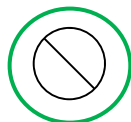
Si vous êtes témoin d'un accident, **donnez l'alerte (18 ou 17)**



Si un nuage toxique vient vers vous, **fuyez perpendiculairement et mettez-vous à l'abri** dans un bâtiment clos à proximité



Lavez-vous à l'eau en cas d'irritation, retirez vos vêtements et changez-vous si possible



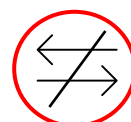
Si nécessaire, **respectez les consignes de confinement** : bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez la ventilation ...



Écoutez la radio et ne sortez qu'en fin d'alerte



Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille s'ils sont à l'extérieur



S'il y a des victimes, **ne les déplacez pas**, sauf en cas d'incendie



Les moyens pour alerter la population

Le maire est la principale autorité chargée **d'alerter et d'informer la population**. Il veille à diffuser l'alerte auprès des administrés en cas de survenance d'une crise sur le territoire de sa commune par le biais de moyens d'alerte.

Les ensembles mobiles d'alertes (mégaphones)

Par l'utilisation d'un **véhicule équipé de haut-parleurs** pour diffuser un message d'alerte ou d'évacuation.

La Radio : 105.3 FM

La station locale **France Bleu Pays de Savoie** peut être amenée à diffuser des messages d'alerte, des informations et des consignes à suivre.

Les moyens complémentaires

En fonction du type et de l'ampleur de l'événement, d'autres moyens pourraient être mis en œuvre : **porte à porte, information dans les boîtes aux lettres, affichages.**

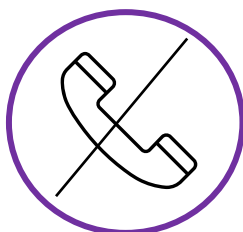
Le site internet de la Mairie

Des consignes pendant et après le sinistre vous seront communiquées par le biais du site internet : <http://www.saint-jean-de-sixt.fr>

RAPPEL DES CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ



**Écoutez la
radio :
France Bleu
Pays de Savoie
105.3
France Inter 87.9**



**Ne téléphonez
pas, laissez le
réseau
disponible pour
les services
d'urgence**



**N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
ils sont pris en
charge et mis en
sécurité**

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Mairie

67 Route du Grand-Bornand
74450 SAINT JEAN DE SIXT
04 50 02 24 12

Site internet :

<https://www.saint-jean-de-sixt.fr/>

18 **SAPEURS- POMPIERS**

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE



LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

15 **SAMU**

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

114 **NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES**

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours.
Numéro accessible par fax et SMS

112 **NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN**

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

17 **POLICE SECOURS**

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

Document mis à jour en 2021
Mairie de Saint-Jean-de-Sixt